

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : ENV-MR-2016-007 R-2</b>
<b>Direction de l'environnement</b>
<b>Service des matières résiduelles</b>
<b>Objet : Rapport de la Commission consultative sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)</b>
<b>Date : 2016-03-16</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 a été adopté par le conseil de la Ville le 19 octobre 2015. Il a été par la suite soumis à un processus de consultation publique.

Le 14 septembre 2015, le conseil de la Ville a nommé, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), 6 personnes pour siéger sur une commission consultative sur le projet de PGMR (CV-2015-08-31). Cette commission a tenu des séances de consultation publique les 20 et 27 janvier 2016 lors desquelles les citoyens et groupes d'intérêt ont été invités à exprimer leur opinion sur le projet de PGMR. Une trentaine de personnes se sont présentées aux deux séances de consultation. Deux mémoires ont été déposés et un citoyen a remis un document d'information à la commission.

Les membres de la commission de consultation publique se sont ensuite réunis pour évaluer le contenu des documents reçus et pour émettre leurs recommandations sur le projet de PGMR 2016-2020 à la Ville de Lévis et à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Comme stipulé à l'article 53.15 de la LQE, la commission fait parvenir son rapport au conseil de la Ville de Lévis. Ce rapport, présenté à l'annexe 1, doit être rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

Le conseil de la Ville peut décider de suivre ou non les recommandations de la commission et de modifier le projet de PGMR conséquemment. Le projet de PGMR modifié, le cas échéant, doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'ici la fin mars 2016.

Une fois le projet approuvé par le MDDELCC, le conseil de la Ville devra adopter un règlement édictant le PGMR révisé.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Le rapport de la commission consultative sur le projet de PGMR fait état des préoccupations des citoyens et groupes d'intérêt du territoire reçus lors du processus de consultation publique. La commission a tenu compte de ces préoccupations pour émettre ses recommandations.

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Le projet de PGMR révisé doit être transmis au MDDELCC avant le 31 mars 2016.

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
			5 000 \$	5 000 \$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### **Commentaires**

La dépense de 5 000 \$ supplémentaires par année pour le programme de subvention des couches lavables sera nécessaire si la recommandation est acceptée par le conseil de la Ville. Les coûts associés à la recommandation n° 3 sont estimés à 40 000 \$.

Les coûts d'immobilisation pour les équipements de récupération des matières recyclables et compostables relatives aux autres recommandations seront intégrés aux demandes annuelles de budget.

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-45x-xx-xxx

- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_  
 Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_  
 Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_ 2018 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire Christophe Date : 16/03/16

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

CE du 8 mars 2016

CV du 14 mars 2016

Le projet de PGMR modifié doit être transmis au MDDELCC avant le 31 mars 2016.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au Conseil de la Ville,

- De prendre acte du rapport de la commission consultative sur le projet de PGMR 2016-2020 et de le rendre public;
- D'accepter les recommandations n° 1, n° 3 et n° 4 de la commission consultative sur le projet de PGMR 2016-2020 telles que présentées à l'annexe 1 de la présente fiche de prise de décision et de modifier en conséquence le projet de PGMR 2016-2020.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 – Rapport de la commission consultative sur le projet de PGMR 2016-2020 – février 2016

Préparé par : Delphine Azoulay Titre d'emploi : Conseillère en environnement

~~FA~~ 16/03/16

Recommandé par :

<u>Christophe</u> 16-03-16	<u>Doris Dumas</u> 16.03.16	
-------------------------------	--------------------------------	--

Christian Paré  
Chef de service

Doris Dumas  
Coordonnatrice au PGMR

Commentaires :

Signature de la Direction : J. Ballu Date : 16/03/2016

**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

---



---

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 29/03/2016